

Table des matières

Introduction	7
Marc VERDUSSEN	
L'incidence de la Sixième Réforme de l'État sur l'assurance chômage et la politique de l'emploi	11
Pierre JOASSART	
Introduction	11
Section 1. Transferts spécifiques à l'assurance chômage	13
§ 1. Contrôle de disponibilité des chômeurs	13
§ 2. Dispense de l'exigence de disponibilité pour reprise d'études	16
Section 2. Aides et primes à l'emploi	17
§ 1. Politique des « groupes cibles »	18
A. Réduction des cotisations patronales	18
B. Activation d'allocations de chômage ou d'aide sociale	20
C. Primes à la reprise du travail	21
D. Octroi de primes dans le cadre du système de formation en alternance	21
§ 2. Subside pour travailleurs âgés	22
§ 3. Congé-éducation payé	22
Section 3. Titres-services et autres mécanismes de mise à l'emploi	24
§ 1. Titres-services	24
§ 2. Agences locales pour l'Emploi	26
§ 3. <i>L'outplacement</i>	26
§ 4. Le recours au travail intérimaire	28
Conclusion	29
ANTHEMIS	117

La Sixième Réforme de l'État et les soins de santé	31
Luc DETROUX et Anne-Stéphanie RENSON	
Introduction	31
Section 1. Un architecte davantage inspiré par Gaudi que par Le Corbusier	32
Section 2. Un architecte audacieux dans le choix des matières transférées	34
§ 1. Des compétences soustraites à l'autorité fédérale en matière de sécurité sociale et de l'art de guérir	34
§ 2. Des prestations de soins de santé soustraites à la sécurité sociale	36
§ 3. Les incidences en Région bilingue de Bruxelles-Capitale	37
Section 3. Un nouvel édifice solide?	38
§ 1. Première fissure dans l'édifice : l'autorité compétente pour régler une matière n'est plus nécessairement compétente pour en assurer le financement	39
§ 2. Deuxième fissure dans l'édifice : la ligne de démarcation entre les compétences fédérales et fédérées n'est ni la « matière », ni les différents aspects de la politique de santé, ni la nature des prestations de soins, mais bien les institutions dans lesquelles ces soins sont prodigués et leur mode de financement	42
§ 3. Troisième fissure dans l'édifice : transfert des prestations « dans le forfait » INAMI (et maintien au fédéral des prestations « hors forfait » INAMI)	45
§ 4. Quatrième fissure dans l'édifice : l'éclatement du financement des hôpitaux entre les communautés pour l'infrastructure et l'appareillage médical lourd, d'une part, et l'État fédéral qui reste compétent pour le financement de l'exploitation, d'autre part	46
§ 5. Cinquième fissure dans l'édifice : les malades et les personnes âgées ne sont pas immobiles	47
Section 4. Un architecte sur ou sous-payé pour la réalisation de cet édifice?	48
Conclusion	51

La Sixième Réforme de l'État et les prestations familiales	53
Céline ROMAINVILLE et Marie SOLBREUX	
Section 1. Les modalités du transfert et les projets des collectivités fédérées	54
§ 1. Le transfert des prestations familiales dans la Sixième Réforme de l'État	54
A. Les prestations familiales, de nouvelles « matières personnalisables »	54
B. Les prestations familiales à Bruxelles : la métamorphose de la COCOM	56
C. Le domicile de l'enfant comme facteur de rattachement	58
D. Le financement des prestations familiales	59
§ 2. La période transitoire	60
A. Le fonctionnement de la période transitoire	61
B. Les projets des collectivités fédérées	62
Section 2. L'encadrement constitutionnel du transfert	67
§ 1. Les possibilités de concurrence entre compétences	68
A. La proposition de décret de la Communauté flamande du 15 juin 2000 portant réglementation générale des allocations familiales	69
B. L'article 107 des lois coordonnées relatives aux allocations familiales pour les salariés, tel que remplacé par les articles 83 et 84 de la loi-programme (I) du 24 décembre 2002	70
C. Le décret de la Communauté flamande du 30 mars 1999 portant organisation de l'assurance soins (<i>zorgverzekering</i>)	70
§ 2. La compatibilité du transfert avec les obligations induites du droit aux prestations familiales	74
A. L'obligation de <i>standstill</i> et l'exigence de recul sensible : remarques générales	74
B. La compatibilité du transfert de la compétence au regard de l'obligation de <i>standstill</i>	76
C. La compatibilité de la mise en œuvre de la compétence en matière de prestations familiales avec l'obligation de <i>standstill</i>	78

	D.	L'obligation de <i>standstill</i> et les exigences procédurales	79
	E.	La non-discrimination	79
§ 3.		La compatibilité du transfert avec la liberté de circulation et l'interdiction de discrimination fondée sur la nationalité	79
	A.	Quand la Belgique est-elle désignée comme étant l'État membre compétent dans une situation transfrontalière ?	80
	B.	Si la Belgique est désignée comme étant l'État membre compétent, quelle est ensuite l'entité fédérée belge compétente pour octroyer les prestations familiales ?	81
	C.	Quel traitement pour les situations purement internes ?	83
		Conclusion	85
		Envoi : digérer la défédéralisation de la sécurité sociale pour, enfin, mener des politiques	87
		Xavier DELGRANGE	
		Section 1. La sécurité sociale, une matière réservée à l'autorité fédérale ?	91
		Section 2. Le choix du niveau de pouvoir et le respect de l'article 23 de la Constitution	95
§ 1.		Les objectifs poursuivis par la défédéralisation de la sécurité sociale	97
§ 2.		Les moyens financiers des autorités en charge de la sécurité sociale	103
§ 3.		L'adéquation du découpage des compétences et de l'organisation de leur exercice	109
		Section 3. La garantie de la libre circulation du bénéficiaire de la sécurité sociale	114
		Conclusion	116